

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2021

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, jeudi le 14 octobre 2021 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger et la secrétaire/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 247-2021 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU' UNE séance extraordinaire a été convoquée par le maire;

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 248-2021 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE les membres du conseil étant tous présents, ces derniers renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance et ils consentent également à ce que soient discutés et traités les points suivants énumérés dans ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement de renoncer à l'avis de convocation .

RÉSOLUTION 249-2021 NOMINATION DES SIGNATAIRES POUR LES CHÈQUES RELATIFS AU COMPTE BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE suite à la fermeture des mises en candidatures pour l'élection générale du 7 novembre 2021, une seule candidature au poste de maire a été déposée et que par conséquent, le candidat est élu par acclamation ;

ATTENDU QUE madame Julie D'Astous, l'une des signataires pour les chèques au compte de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, désignée en 2018, ne siège plus au conseil municipal, n'ayant pas déposé de mise en candidature;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les signataires en regard des chèques et transactions relatifs au compte bancaire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité, de nommer monsieur Claude Viel, nouveau maire élu par acclamation, signataire des chèques et transactions relatifs au compte bancaire (132086) de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière et de nommer madame Lorraine Michaud, élue municipale, **substitut** en cas d'absence du maire ou de la directrice générale;

et par ailleurs, la directrice générale, madame Christiane Berger est toujours en poste et demeure signataire avec le maire;
et par ailleurs, le nom de madame Julie D'Astous doit être retiré comme signataire des chèques et transactions relatifs au compte bancaire (132086) de la municipalité de la paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 250-2021 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Deave D'Astous, maire suppléant, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022 afin de présider les séances du conseil en l'absence du maire.

RÉSOLUTION 251-2021 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité à 19h35.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Christiane Berger
Dir.générale & Sec.-trésorière